

Paris, le 10/12/2010

Mme Martine Aubry  
Première Secrétaire du Parti Socialiste  
10 rue de Solférino  
75 007 Paris

Objet : Réforme des retraites

Madame,

Notre comité s'est impliqué dans le <<collectif retraites du 17<sup>ème</sup>>> pour la défense des retraites, qui s'est constitué dès le mois de mai, sur la base de l'appel ATTAC/Copernic.

La section Daniel Sérus (PS du 17<sup>ème</sup>) n'a pas jugé bon de rejoindre ce collectif. Nous l'avons regretté mais nous l'avons fort bien compris, dans un premier temps du fait du flou entretenu par des déclarations divergentes et même contradictoires de certaines personnalités socialistes et, dans un deuxième temps du fait d'un désaccord puisque le PS s'était clairement prononcé en faveur de l'allongement de la durée des cotisations que nous n'acceptons pas.

Quoiqu'il en soit nous nous sommes réjouis de nous retrouver avec les militants et les élus socialistes dans les manifestations, de plus en plus nombreux à mesure que la protestation grandissait contre la réforme. Nous avons noté également avec satisfaction votre attachement déclaré, dès janvier à défendre le système de retraites par répartition :

« Dans le débat qui s'engage dans notre pays, le PS est rassemblé pour défendre un système juste et solidaire, basé sur la retraite par répartition.

**La retraite par répartition, c'est-à-dire la solidarité entre les générations, est au cœur du modèle social de notre pays et constitue le socle fondamental** de notre système de retraites. Nous devons le défendre et le sauvegarder »

C'est pourquoi nous avons été pour le moins interloqués par le vote, avec la droite, des députés socialistes français au Parlement européen concernant l'avenir des retraites. En effet, l'article 77 du rapport de Mme Pervenche Bérès, elle-même socialiste française, sur la crise financière économique et sociale, adopté sans modification déclare :

« 77. prend acte de ce que le grand krach éclaire d'un jour nouveau le défi démographique et celui du financement des retraites; **considère que le financement des pensions ne peut être entièrement laissé au secteur public, mais doit reposer sur des systèmes à trois piliers, comprenant des régimes de retraite publics, professionnels et privés**, dûment garantis par une réglementation et une surveillance spécifiques destinées à protéger les investisseurs; considère en outre que les

retraites devront être réformées à l'échelle européenne pour contribuer à financer la solidarité intergénérationnelle; considère que l'allongement de la durée de vie soulève des questions transversales en termes d'organisation de la société qui n'ont pas été anticipée »

Un « socle fondamental » ou « trois piliers » ? On ne peut pas soutenir l'un et l'autre à la fois.

Il est clair que c'en serait fini de la répartition et de la solidarité intergénérationnelle, auxquelles le PS se déclare tant attaché, si l'un des piliers sur lequel reposerait le système de retraite était le secteur privé.

Ceci nous inquiète d'autant plus que les engagements pris au niveau européen sont suivi d'effet. Ce que nous vivons en ce moment concernant les retraites en France et en Europe avait été programmé dès 2002 au sommet européen de Barcelone. « Il faudrait rechercher d'ici à 2010 à augmenter progressivement d'environ cinq ans l'âge moyen effectif auquel cesse, dans l'Union Européenne, l'activité professionnelle. » peut-on lire dans le texte, cosigné par Jacques Chirac et... **Lionel Jospin** ! Ce texte préconisait également le recours aux fonds de pensions !

Les discours des personnalités et élus socialistes varient-ils en fonction de la distance qui les séparent de leur électeurs ? Que doit-on croire ? Les engagements pris sous la pression d'un mouvement social exigeant et dans la perspective d'élections prochaines ou les positions prises dans le calme et la discrétion ?

Nous sommes impatients d'avoir vos explications sur ce point.

Recevez Madame, nos sincères salutations.

Pour le Comité Attac Paris Nord Ouest.  
Hubert DANIEL  
Secrétaire.

